

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023

Convocation : 27/01/2023

Affichage liste délibérations : 03/02/2023

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur RAHMOUNI

Présents : 28 **SECRÉTAIRE :** Madame BATUT

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Laurence FRETY a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Alipio VITORIO

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Gaël BON a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

ABSENT

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDÉE À MONSIEUR LE MAIRE

RAPPORTEUR : Nabih LAOUADI

Le groupe Givors Fièrè a publié sur sa page Facebook un article et une caricature représentant monsieur le maire.

Cette publication fait suite au refus de faire paraître la tribune du monsieur Riva et de madame Bodard dans le numéro 22 du magazine « Le Givordin » du mois de janvier 2023 car la publication est contraire aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Cette publication présentant un caractère manifestement injurieux et diffamatoire, monsieur le maire a déposé une plainte.

Par lettre du 23 janvier 2023, monsieur le maire a demandé à bénéficier de la protection fonctionnelle.

La commune est tenue de protéger les élus contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre de l'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande.

Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu.

Il est précisé qu'une déclaration sera faite auprès d'ACL courtage, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « Protection juridique - Défense pénale des agents et des élus ».

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accepter d'accorder la protection fonctionnelle à monsieur le maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

Monsieur RIVA ; Madame BODARD

1 ABSTENTION

Madame MOIOLI

DÉCIDE

- D'ACCORDER la protection fonctionnelle sollicitée ;
- DE PRENDRE en charge l'ensemble des frais relatifs à la protection fonctionnelle accordée ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées sur le budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_4-DE

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Françoise BATUT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

A l'attention des membres du conseil municipal
Mairie de Givors
1 place Camille Vallin
69700 GIVORS

Mohamed Boudjellaba
Maire de Givors

Givors le :
23 janvier 2023

Objet :
Demande de protection
fonctionnelle

Mesdames, Messieurs les élus,

Dans le cadre de la publication des tribunes des élus de l'opposition dans le numéro 22 du magazine municipal « Le Givordin », Monsieur Riva m'a adressé son article et une caricature, que j'ai refusé de publier car le contenu était manifestement injurieux et diffamatoire sur le fondement de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881.

En effet, monsieur Riva affirme que je fais l'apologie du FLN et que j'use de manœuvres d'intimidation sur ses colistiers. Ce qui est totalement faux. De surcroît, la caricature méprisante qui accompagne la tribune me présente comme un homme violent et insultant. Ces allégations sont mensongères et portent clairement atteinte à mon honneur.

A la suite de ce refus, j'ai constaté le 14 janvier dernier, que monsieur Riva avait publié cette caricature et le texte correspondant sur la page facebook du « Groupe Givors Fièvre Conseil Municipal à Ville de Givors ».

Cette publication est constitutive du délit de diffamation et d'injure publique et j'ai déposé une plainte le 20 janvier 2023, dont vous trouverez ci-joint une copie du procès-verbal.

L'article L. 2123-35 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que « *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* »

Dans ces conditions, je vous sollicite par la présente afin de bénéficier de la protection fonctionnelle qui sera soumise à votre délibération lors du conseil municipal du 2 février 2023.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les élus, l'expression de mes salutations distinguées.

Mohamed Boudjellaba,
Maire de Givors



COMPTE RENDU

D'INFRACTION INITIAL

PV n° 00629/2023/000188

Code INSEE : 69091

VICTIME	Monsieur BOUDJELLABA mohamed né le 10/06/1969 à GIVORS (RHONE), de nationalité FRANCAISE, MAIRE, Demeurant : PL CAMILLE VALLIN à GIVORS 69700 (RHONE) Précisions : mairie de givors Téléphone domicile : 06.81.22.55.06 Communication électronique demandée : NON		
Préjudice	Butin :	Dégâts :	Préjudice :
INFRACTION(S)	PROVOCATION A LA HAINE OU A LA VIOLENCE EN RAISON DE L'ORIGINE, L'ETHNIE, LA NATION, LA RACE OU LA RELIGION PAR PAROLE, ECRIT, IMAGE OU MOYEN DE COMMUNICATION AU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (26578) OUTRAGE A UNE PERSONNE CHARGEE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC (7885)		
FAIT			
Date/Lieu	Entre le 01/01/2022 et le 06/01/2023 à GIVORS (RHONE) Nature du lieu : MAIRIE		
Véhicule			
Personnes remarquées	néant.		
Manière d'opérer			
Mobile			
OBJET :			

P. V. : n°2023/000188

Affaire contre RIVA FABRICE
BODARD NATHALIE

Pièces jointes :
Scellés : non

Transmis à Monsieur le Procureur de
la République LYON
VINZEN OLIVIER
COMMANDANT EMPLOI
FONCTIONNEL
Le :

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt trois,
Le vingt janvier, à dix heures cinquante huit

Nous, OLIVIER VINZENT
COMMANDANT EMPLOI FONCTIONNEL
En fonction GIVORS

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence GIVORS

--- Nous trouvant au service,
--- Agissant en matière d'enquête préliminaire,
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---

---Je me présente à vous, en qualité de maire de la ville de Givors, eu égard à une réitération qui devient insupportable d'écrits et de dessins caricaturaux, qui me sont directement adressés, mais qui sont également diffusés sur les réseaux sociaux, donc accessibles par un grand nombre de personnes.---

---Si j'admettais une tolérance dans le cadre du débat politique, les limites sont désormais dépassées, et je souhaite donc déposer plainte pour les faits dont je suis victime.---

---Je me nomme :

SUR SON IDENTITE :

"Je me nomme BOUDJELLABA Mohamed

Je suis né le 10/06/1969 à GIVORS (RHONE).
Je suis fils de BOUDJELLABA Abdallah et de BAZIZI Daouia,
Je suis de nationalité FRANCAISE.
Je suis MAIRE.
Je suis domicilié 1, PL CAMILLE VALLIN à GIVORS 69700 (RHONE)
Précisions : MAIRIE DE GIVORS.
Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis, convocations et autres documents en lien avec cette procédure."
---je suis maire de la ville de Givors. Je suis confronté à des faits qui me sont directement destinés, et qui émanent de deux conseillers municipaux de l'opposition, de Givors, monsieur Fabrice RIVA et madame Nathalie BODARD; ---
---Ils se disent sans appartenance politique, mais très proches du Rassemblement National.---
---Ils s'expriment par le biais du magazine municipal " LE GIVORDIN", dans lequel il bénéficie d'une tribune mensuelle au nom de son groupe " GIVORS FIERE ". il alimente également une tribune sur le réseau FACEBOOK où il dispose d'une page au nom du groupe GIVORS FIERE, qu'il alimente de nombreux propos écrits, et diffusés en page publique sur Facebook.---
---Si j'ai toléré pendant quelques mois, ses propos, au nom du débat démocratique entre élus, ceci dépasse désormais les règles de descence , et surtout attisent à mon égard, la haine à la fois en tant que maire et citoyen, en particulier du fait de mes origines supposées.---
---Or dans un contexte national, où des élus sont sujets d'atteinte à leur intégrité par des esprits faibles, alimentés par des discours attisant la haine raciale, je ne peux plus rester sans réponse, au vu du risque qu'il me fait courir.---
---la première tribune a été publiée dans LE GIVORDIN, en janvier 2022. Le climat était à l'époque lié à ma réélection , suite à une précédente annulation par le conseil d'état. Cependant dans cette première tribune, Fabrice Riva me critiquait déjà sur la volonté d'organiser des cérémonies de repentance, et des "invitations de militants politiques déguisées en conférenciers, afin de salir l'image de la France, en nourrissant la jeunesse de rancœur et de communautarisme". En mai 2022, à l'occasion d'une seconde rubrique , il m'attaquait sur une conférence invitant un historien français dont la réputation n'est plus à faire, Benjamin STORA, où il évoquait "la volonté de traquer les crimes qu'aurait commis l'armée française pendant la guerre d'Algérie, d'occulter les crimes contre l'humanité du mouvement terroriste et raciste du FLN qui a notamment entrepris d'exterminer la population pied noir d'Oran, le 05/07/1962". ce qui dérive de ses propos, c'est la suite, où il écrit :
"ce genre de conférence en attisant la haine de la France, fournit le terreau favorable au développement d'actes de délinquance et de la criminalité qui se multiplient à Givors."
Sa tribune du mois de juin au lieu d'évoquer des problématiques de politique locale de Givors, était à nouveau portée sur la conférence donnée par Benjamin STORA, revenant sur le conflit de la libération de l'Algérie, et les crimes susceptibles d'avoir été commis à cette époque.---
---S'est suivi un second incident.
---J'ai moi même une page FACEBOOK qui s'appelle Maire de Givors, sur laquelle je publie en tant que maire des tribunes . J'avais fait une tribune sur le député RN doyen de l'assemblée nationale, José GONZALES, qui a profité de sa doyenette lors de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, pour évoquer le conflit d'algérie. Ce monsieur a lui -aussi profité de son droit de parole, pour remettre dans l'actualité la fin de la guerre d'Algérie, dans le but d'opposer à nouveau les esprits, en niant les crimes commis par l'OAS. J'ai effectué une tribune pour appeler à l'apaisement, au rassemblement des peuples, à amener le dialogue, la Fraternité, réunir la France et la République.---
---Le 01/07/2022, sur sa page FACEBOOK : groupe Givors FIERE conseil municipal à ville de Givors, Fabrice RIVA fait une réponse, ayant entraîné un grand nombre de commentaires qu'il n'a jamais supprimés, et qu'il a maintenu sur son compte public, dont les contenus, relèvent à mon sens de l'incitation à la haine raciale, et au vu de mon origine. Je vous donne copie de tous les posts.

---De plus, je suis ouvertement outragé en qualité d'élus de la République.---
 ---Dans sa tribune liminaire, il réagit à ce que j'avais écrit en réponse aux déclarations de José GONZALES. Il écrit entre autre : "à force d'écouter les affabulations historiques et les raccourcis d'escrocs intellectuels et d'imposteurs comme Olivier Le Cour Grandmaison, ou de militants politiques d'extrême gauche comme Benjamin Stora, tous deux venus en conférence ces dernières années à Givors, le premier édile de la ville a visiblement fini par les croire. C'est bien de parler d'histoire, comme le fait le maire de Givors, mais il vaudrait mieux commencer par l'apprendre...évoquer une quelconque sympathie pour le FLN et ses crimes ne sert qu'à exacerber les tensions et le ressentiment entre les peuples, et à alimenter, en France, la criminalité et la délinquance."

---voici copie des commentaires laissés sur le compte facebook de Givors FIERE, "José de Jesus Montez : moi je me demande que fait ce personnage en France et comme ce possible que puisse être maire d'une ville de France"

Jean Pierre Gandois : "et voilà encore un exemple de mensonge pour justifier la présence de ce maire que fait il en France ?"

baltestinit Marc : "mais comment des français peuvent prendre comme 1er magistrat de tels individus ? cela dépasse l'entendement. Reste t'il encore des français dans certains endroits de notre France ?"

Michèle Deleuze : " bravo à vous Mr de remettre en place ce maire de Givors complètement decerebre du cerveau et oui arrêtons de toujours culpabiliser la France et de racketter notre pays en faveur de cette Algérie qui elle aussi à un triste passé."

Bernard Trom : " Que voulez vous que fasse cet "élu algérien et membre certain du FLN que critiquer les héros harkis."

Jean Henri Grigri :

"Bravo José et merde à cet attardé d'islamiste négationniste"

Nicolas Lefebvre Houder : " Hélas.... Que fait ce monsieur en France...L'Algérie l'accueillerait à bras ouverts. Ah bien sûr les infrastructures laissées par les pieds noirs n'existent plus. Il faut tout reconstruire ."

Odile Solbes-Sanchez : " ce maire a été élu en tant que citoyen français alors s'il préfère son côté algérien il n'a qu'à se faire élire en Algérie ou la démocratie n'existe pas."

Josiane Luciani : "qu'est ce que fait Mohamed Boudjellaba en France ? pourquoi a t'il été élu . Avec de telles idées il aurait été plus utile dans son pays."

Didier Barcelona : " le fait est là, cet enfoiré est un élu. Qui l'a élu ? et malheureusement il sera réélu aux prochaines élections soutenu par des vert/rouge."

Emile Ribes : " Par qui ce maire a t'il été élu ? Probablement par une surpopulation aghrèbine aidée par des porteurs de valises non encore retraités"

Joss Pépita : "merci monsieur RIVA pour votre réponse au maire de Givors. Ce monsieur devrait honorer sa deuxième nationalité et mettre toute son énergie au service de l'Algérie ...au bled !"

Jean François Frecom : "A force de nous emmerder, et de vouloir imposer leurs islamisation, cela pourrait bien arriver la valise ou le cercueil."

Franck Martinez : " de la retenue dites vous ? C'est ce "petit maire" qui devait avoir de la retenue et ne pas faire le propagandiste du fln en mentant sur l'histoire de notre Algérie. Ce monsieur devrait dégager de la mairie et repartir dans son pays qui part complètement à la dérive."

je ne connais pas toutes ces personnes. qui n'habitent pas Givors et pour certains probablement écrivent sous de faux comptes. Mais les publications ne sont pas effacées ni condamnées par Franck RIVA;

Les autres rubriques du magazine municipal ont continué à être alimenté par le ressentiment lié à la guerre d'Algérie et sur ce conflit mémoriel.

---Cela dérape dans la rubrique du mois de septembre, car cette obsession eu égard à l'Algérie, s'extrapole à la délinquance à Givors. je vous donne l'extrait de la rubrique :

"il est vrai que l'explosion en France, d'actes de violence contre des personnes âgées, des policiers, des pompiers, des médecins, des soignants ou tout ce qui peut représenter le service public ou les institutions nationales, la multiplication des

attaques et dégradations contre les lieux de culte chrétiens, se développe sur ce terrain d'idéologie de haine de la France, à laquelle l'extrême gauche française continue de biberonner la jeunesse. Ce lien que certains tentent de nier, est désormais de plus en plus documenté dans les mobiles des agresseurs, quand ils sont expimés, ou par les témoignages de ceux qui ont su échapper à la tenaille idéologique entre milieux de la délinquance et idéologues d'extrême gauche, et qui savent clamer aujourd'hui leur amour de la France, comme la journaliste Claire Kog et le boxeur Patrice Quarteron. A Givors où la délinquance n'a pas non plus connu de pause estivale, après que le premier édile de la ville se fut encore distingué par une saillie idéologique peu favorable à la France sur les questions de mémoire algérienne, souhaitons que le virage enfin pris par la présidence française finisse par inspirer l'exécutif municipal."

signé Fabrice Riva , Edwige Moioli et Nathalie Bodard.

la rubrique du mois de novembre, des mêmes signataires n'évoque aucun sujet local, mais rebondit sur le fait divers lié au meurtre de la jeune Lola, où un lien incompréhensible finit par être fait avec moi. Je cite des extraits : *La mort de Lola a raisonné de manière suffisamment cruelle pour soulever un immense élan d'émotion populaire en France, et ce malgré le silence initial des médias, puis la volonté du gouvernement et l'acharnement déployé par l'extrême gauche, pourtant en général si prompt à la récupération politique, afin d'étouffer l'affaire. le profil de la présumée meurtrière interpelle. Quest ce qui pouvait avoir conduit cette jeune femme ayant vécu jusqu'à 18 ans Algérie, au meurtre d'une enfant de 12 ans..../.l'enquête en cours apportera peut être quelques réponses à ces questions. Mais celles ci devraient déjà interpeller le Maire de Givors, qui imperturbable , a encore poursuivi au cours du mois d'octobre sa politique mémorielle instrumentalisée à des fins politiques, sur fond de haine de la France et d'apologie du mouvement terroriste , raciste et criminel contre l'humanité que fut le FLN algérien."*

---Je n'avais pas l'intention initiale de déposer plainte.---

---En effet, dès le 01/08/2022, j'ai écrit officiellement en qualité de maire de Givors à monsieur Fabrice RIVA , en réaction à sa tribune du 01/07/2022, courrier que je vous donne en copie, où je l'alerte sur la prolifération de posts qu'il laisse visibles au public, sans aucune modération, je lui dit être choqué et blessé par les commentaires haineux, insultants, diffamants, menaçants et racistes, sur les liens entre origine et délinquance sur Givors. Je lui ai rappelé ses responsabilités en qualité d'élue et de gestionnaire de la rubrique et de sa page Facebook. j'espérais de sa part, des retraites, des mesures correctives et la suppression des propos outrageants ou incitant à la haine raciale, et l'appelant au retour à un débat démocratique, de modération, de respect de la loi et des personnes, et de modérer ses propos dans l'espace public.

---J'ai rendu public ces insultes. il m'a attaqué pour avoir publié sa réponse, car il n'a jamais condamné , ni effacé ces propos outrageants contre ma fonction de maire, ou incitant à la haine raciale. les qualifiant de simple irrévérence. Bien au contraire, par sa plainte, il se tourne vers la justice, pour le défendre dans ces diffusions.---

---Au mois de décembre, madame MOIOLI a décidé de démissionner du groupe GIVORRS FIERE;

---Monsieur RIVA a envoyé une demande de publication de sa tribune dans le GIVORDIN, le 06/01/2023. J'ai décidé cette fois de refuser la publication, car elle était accompagnée d'un dessin caricatural que je vous remets, qui est absolument indigne et ne peut être publié dans un organe municipal d'information. il me représente sans difficulté d'identification, avec une écharpe tricolore, me décrivant comme violent et insultant, faisant de toute évidence référence, à une affaire dont j'ai été victime, de la part d'un administré, et qui n'est de surcroît toujours pas jugée du fait des demandes de renvoi de la partie adverse. Ce dessin est également insultant, outrageant, me tenant des propos de " bâtard, vive le FLN".

---on ajoute dans ce même amalgame avec une voiture brûlée, pour faire le lien avec la délinquance à Givors.

---il écrit dans ses vœux aux givordins : " C'est donc sous les traits humoristiques d'une caricature que nous présentons le bilan du maire de Givors à mi-mandat,

entre bagarre de rue, insulte à l'égard d'un élu en conseil municipal, politique mémorielle obnubilée par l'apologie du mouvement raciste que fut le FLN, au milieu des voitures incendiées à Givors. l'année s'est également achevée sur un événement aussi affligeant que scandaleux sur lequel nous déplorons le silence du maire : l'agression d'un sapeur pompier passé à tabac dans le quartier des Vernes à son retour d'intervention. la haine de la France et de ses institutions ne semble plus avoir de limites."

---ces propos entretiennent dans un champ élargi un fond d'ambiance intolérable , complotiste, et incitant à la haine raciste. A force de manipuler l'opinion par des fausses allégations, comme le fait que la délinquance augmente à Givors, alors que c'est l'inverse, l'agression d'un pompier, amène la haine de l'autre. cela devient insupportable alors que nous contribuons au contraire à rassembler, et à ouvrir la ville de Givors à un nouveau projet.---

---J'en viens à craindre pour ma personne, ce qui m'oblige désormais à déposer plainte.---

---Je n'ai rien d'autre à ajouter.---

---Je vous remets spontanément les documents inventoriés ci dessus, que vous me dites annexer à la présente plainte.

après lecture faite personnellement, je persiste et signe le présent, confirmant l'exactitude de mes propos.

Mohamed BOUDJELLABA

commandant Olivier Vinzent



Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202_4-DE